

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 64 (1913)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

oser appliquer le traitement jardinatoire à d'autres massifs, qu'aux seules sapinières.

Le mot frappant par lequel M. Balsiger termine son exposé remarquable n'est pas sans justesse: „La forêt jardinée normale“, dit-il, „reste encore à définir et elle ne le sera pas de sitôt.“

En effet, quel est l'audacieux qui se chargera de cette définition?

Et pourtant, nous nous souvenons de certain maître en la matière, dont l'opinion à ce sujet serait particulièrement intéressante à connaître. Qui sait même, s'il ne lui suffirait pas de décrire telle ou telle division des forêts de Couvet, pour nous présenter un aperçu très ressemblant de la sapinière jardinée idéale?

P. C.



## Affaires de la Société.

### Rapport du Comité permanent sur la marche de la Société suisse des Forestiers durant l'année 1911/1912.<sup>1</sup>

Messieurs,

Notre rapport de cette année sera bref, car la plupart des questions discutées par le Comité feront l'objet de rapports spéciaux soumis à vos délibérations.

Aucun fait bien saillant ne nous entraînera d'autre part à de bien longs développements.

Durant l'année 1911/1912, sept nouveaux membres ont été reçus, mais en revanche 10 sont décédés et 10 autres ont démissionné, ensorte que nous avons malheureusement à enregistrer une regrettable diminution de 13 membres.

Nous sommes aujourd'hui 353, dont 12 membres honoraires et 341 membres ordinaires.

16 de nos membres sont domiciliés à l'étranger.

Permettez-moi de revenir en quelques mots sur les pertes les plus douloureuses, éprouvées par notre société durant l'année.

<sup>1</sup> Ensuite d'entente avec le Comité local de Soleure, le Comité permanent a désigné un secrétaire officiel pris en dehors de l'assemblée et l'a chargé de la rédaction du protocole. Celui-ci, rédigé en allemand, paraîtra in extenso dans la „Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen“ et sa publication vient de commencer.

Etant donné, d'une part, le peu de place dont nous disposons dans le Journal forestier et, d'autre part, le compte-rendu de l'Assemblée de Soleure, publié en septembre 1912, nous nous contentons de reproduire ici le rapport du Comité permanent sur la marche de la Société durant l'année 1911/1912. Si la manière de faire introduite à Soleure est continuée par la suite, le Journal forestier publiera in extenso, les protocoles des réunions dans lesquelles le français sera la langue officielle?

M. D.

C'est tout d'abord, le 28 septembre 1911, un de nos doyens — M. de Reynold — qu'on trouve mort en forêt, décédé subitement dans l'exercice de ses fonctions, au champ d'honneur! Agé de 75 ans, M. de Reynold était dans la carrière depuis 1864 et depuis 1870, inspecteur forestier de la ville et de la bourgeoisie de Fribourg. Esprit très fin, causeur agréable, d'un caractère serviable et bon, W. de Reynold n'avait que des amis. C'était un hôte assidu de nos réunions et si la surdité dont il était affligé l'empêchait de prendre une part active à la discussion, plus d'un parmi nous regrette les entretiens particuliers qu'il eût avec lui dans ces occasions.

Le 18 avril de cette année, une autre mort subite est venu jeter la consternation dans le corps forestier et le deuil dans une famille: notre collègue Adolphe Müller, inspecteur forestier de l'Oberland bernois était terrassé subitement par une maladie de cœur à la porte de sa maison, dans la force de l'âge, en pleine activité et — semblait-il — en pleine santé. Agé de 53 ans, A. Müller était entré en 1880 au service du canton; il a exercé sa profession durant près d'un quart de siècle dans la partie alpestre du canton de Berne et les travaux exécutés sous sa direction — spécialement dans le périmètre des torrents de Brienz, constituent un monument auquel son nom restera attaché.

Enfin, Messieurs, le 13 juillet — de nouveau — une douloureuse nouvelle venait surprendre et attrister, non seulement notre Société, mais le pays tout entier. M. le conseiller fédéral Marc Ruchet, chef du Département fédéral de l'Intérieur, membre d'honneur de notre Société, venait de mourir après une longue maladie et des souffrances courageusement supportées, à l'âge de 60 ans à peine, dont 30 consacrés à son pays. Tous les journaux ont rappelé la carrière publique si bien remplie et le caractère si affable de celui que le pays pleure; qu'il me suffise de dire qu'il a présidé à tous les progrès accomplis durant ces treize dernières années en matière forestière sous l'égide de la Confédération. C'est lui, en particulier, qui a défendu devant les Chambres fédérales la loi forestière qui nous régit actuellement.

Nous avons eu de lui, à réitérées reprises, des témoignages spéciaux de bienveillance, soit lorsque la Confédération a élevé le montant de la subvention qui nous est allouée, soit dernièrement encore lorsque le Conseil fédéral nous a promis un subside de fr. 5000 pour nous permettre de mener à chef la publication projetée sur les conditions forestières de la Suisse.

C'est de tout cœur que nous nous joignons aux regrets unanimes qui ont été exprimés lors du décès de cet homme d'Etat Messieurs, pour honorer la mémoire des disparus, je vous prie de vous lever de vos sièges.

L'état de nos finances fera l'objet de rapports spéciaux. Je vous dirai seulement qu'en ce qui concerne la caisse de la Société, nous avons aux recettes fr. 9288. 05 dont fr. 2454. 12 représentent le solde actif de l'exercice précédent et fr. 5000, la subvention fédérale.

Aux dépenses nous avons fr. 6225. 18 dont le poste le plus important, la publication de nos organes officiels, s'élève à fr. 4826. 16.

Notre fortune serait ainsi de fr. 3062.85 en augmentation de fr. 600 sur celle constatée l'année dernière à pareille époque.

Je me hâte de vous dire que notre situation est malgré tout assez précaire et qu'il nous faut être prudent, si nous voulons boucler nos comptes sans diminuer notre train de maison.

Le fonds de Morsier est aujourd'hui de fr. 8314.65 en augmentation de fr. 292 par rapport à l'année dernière.

Le fonds des réserves en revanche, sur lequel on a prélevé les locations payés en 1911/1912, ne présente plus qu'un solde actif de fr. 134.60, insuffisant pour payer les locations 1912/1913 qui devront être prélevées sur la caisse spéciale de la Société et seront à l'avenir exclusivement à sa charge.

Votre Comité a tenu, durant l'année écoulée, sept séances. Lors de la première, nous avons dû nous reconstituer à nouveau, MM. von Arx, notre caissier depuis de longues années, et Etter, notre secrétaire, ayant décliné une nouvelle nomination. Qu'il me soit permis — bien qu'un peu tardivement — de les remercier encore en votre nom, du concours qu'ils nous ont prêté. Absent de Zoug, l'année dernière, je n'avais pu m'acquitter de ce devoir.

M. Wanger, Aarau, a bien voulu se charger du secrétariat, et M. Müller, Liestal, de la caisse. Nous leur devons aussi un tribut de reconnaissance pour avoir bien voulu accepter ces charges en sus de leurs multiples occupations.

Un petit incident a marqué le début de notre activité annuelle, à savoir la lenteur apportée par le secrétaire de l'Assemblée de 1911 à nous transmettre le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale. Ce retard a eu une répercussion très fâcheuse sur la marche de nos délibérations durant la première moitié de l'année, et si je relate ce fait, ce n'est point pour revenir sur une question maintenant liquidée, mais simplement pour rendre attentifs les Comités locaux de nos futures Assemblées aux dispositions des articles 12 et 13 de nos statuts qui fixent les charges qui leur incombent.

Pour cette année et en suite d'entente avec le Comité local de Soleure, nous avons désigné un secrétaire officiel pris en dehors de l'Assemblée. Nous espérons que ce mode de faire donnera de bons résultats et pourra être recommandé à l'avenir.

Parmi les questions traitées par le Comité et qui ne figurent pas sur l'ordre du jour, nous avons tout d'abord :

1° La question des réserves, liquidée conformément à vos décisions. Pour les trois réserves décidées nous avons un contrat en règle, accompagné d'un plan et d'une description des limites.

Comme vous vous le rappelez, celle de Scable près Brigels a été créée pour 60 ans, moyennant un versement de fr. 1200, fait une fois pour toutes ; celle de Thurau près Wil, conclue pour 25 ans, nous a coûté et nous coûtera dorénavant chaque année fr. 60 ; enfin celle de Vorderschattigen près Altorf nous a coûté et nous coûtera dorénavant chaque année fr. 150.

Nous avons prié la Station fédérale d'essais forestiers de bien vouloir se charger de l'établissement d'une monographie de ces réserves

et du renouvellement périodique de leur étude de détail, suivant un programme discuté en commun entre votre Comité et le Directeur de la Station. Nous n'avons pas encore la réponse officielle à cette demande, mais avons bon espoir qu'il lui sera réservé un accueil favorable.

2° Ensuite de la décision prise à Olten, nous avons écrit au Conseil fédéral pour lui soumettre les vœux des Inspecteurs forestiers cantonaux tendant à égaliser les minima de traitement, susceptibles de bénéficier de la subvention fédérale et à les reviser dans le sens d'une amélioration de la situation des agents forestiers.

Il nous a été répondu que notre requête avait été transmise à la commission chargée de l'étude du système général des subventions fédérales.

3° Ensuite de l'entrée en vigueur de l'assurance fédérale maladie-accidents, nous avons demandé au Département fédéral de l'Intérieur chargé des travaux préparatoires relatifs à la mise en vigueur de l'assurance, si nous pourrions intervenir utilement en temps opportun pour ce qui concerne l'organisation de l'assurance facultative des ouvriers forestiers.

Il nous a été répondu que cette question était de la compétence des Chambres fédérales qui se prononceraient sur la base d'un avant-projet à préparer par la Direction de l'établissement fédéral d'assurance. Nous aurons donc à nous adresser en temps utile au Conseil d'administration de cet établissement, lorsqu'il aura été nommé.

4° A la demande de la Société finlandaise des Forestiers, nous avons admis l'échange de nos publications avec les Annales de cette société, qui parviennent maintenant à la Rédaction de notre organe où elles sont à la disposition de ceux que cela intéresse.

Messieurs! Au début de ce rapport, nous avons rappelé les pertes que nous avons faites et les deuils auxquels nous nous sommes associés.

Il nous a été heureusement aussi donné de nous associer à des événements joyeux et de nous faire les interprètes de la Société pour apporter à des membres aimés et respectés des félicitations et des témoignages de gratitude.

Ce fut tout d'abord le banquet organisé en l'honneur de M. le prof. Engler, pour le remercier d'avoir refusé l'appel flatteur qui lui avait été adressé par l'Université de Munich comme successeur de Mayr, où nous avons eu l'occasion de dire à cet excellent collègue et professeur la joie que nous avait causé sa décision et combien nous nous en félicitons non seulement pour notre Société, mais encore pour l'École forestière et pour le pays tout entier.

Ce fut ensuite, le 31 mai, le 90<sup>me</sup> anniversaire de M. le D<sup>r</sup> Coaz qui nous fournit l'occasion de prononcer l'expression de notre reconnaissance à notre vénéré Inspecteur fédéral en chef, pour les grands services rendus par lui à notre Société, au corps forestier suisse et à la sylviculture suisse.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui même lui renouveler nos remerciements et nos bons vœux.

